

des municipalités. Il m'a prévenu que les Indiens de ces localités risquaient de perdre leurs terres ou leur argent déposé dans des comptes spéciaux. Je ne suis pas au courant de cet amendement mais j'en prendrai connaissance. Comme je l'ai souvent répété, je vais m'assurer que toute mesure du ministère serve les intérêts des Indiens.

Je me dois de faire remarquer au député qu'il me demande maintenant de surprotéger les Indiens, d'être paternaliste à leur égard. Par ailleurs, si je ne le fais pas, il trouve à redire et m'accuse de me désintéresser de leur sort. C'est très difficile. J'espère qu'il se décidera un jour. S'il veut que les Indiens prennent la place qui leur revient au Canada, il devrait leur permettre de prendre leurs propres décisions. Quand on prend une décision, elle peut être bonne ou mauvaise; c'est le prix qu'il faut payer pour avoir la liberté. Je ne saurais agir toujours d'une manière paternaliste et protectrice à l'égard des Indiens. Je ne puis être toujours en train de leur dire qu'ils ont la liberté de faire ceci ou cela, mais qu'il ne leur en faut pas trop, ou de leur dire de venir me voir pour me demander conseil ou obtenir ma signature. Il faudra nous décider un jour. Un grand nombre d'Indiens veulent, je pense, devenir des citoyens à part entière. Ils veulent partager les avantages et les responsabilités des Canadiens, et ils veulent les mêmes libertés que nous. C'est vers cela que nous devons tendre et nous avons fait des progrès en ce sens grâce aux programmes que nous avons mis en œuvre il y a quelques années. Il y a encore beaucoup à faire et bien des problèmes à résoudre.

Nous avons, par exemple, fait de grands progrès en éducation. Il y a dix ans, 15 p. 100 seulement des Indiens dépassaient la cinquième année, alors qu'aujourd'hui 95 p. 100 le font, et cela n'a pris qu'une dizaine d'années. C'est un grand progrès. Je sais que l'éducation est la clé de tout, et il faut nous en occuper. Si nous donnons une bonne instruction aux Indiens, ils acquerront la mobilité qu'il leur faut pour trouver place dans la société. Nous devrions favoriser tous les programmes qui permettraient aux Indiens de s'adapter dans la société. Il faut avouer qu'il est de plus en plus difficile pour certains Indiens de vivre de pêche et de chasse selon leurs traditions, dans le Grand Nord. Pour beaucoup d'entre eux, cela n'est plus rentable, et il faudra les instruire afin qu'ils s'adaptent dans la société et se trouvent un emploi.

[L'hon. M. Chrétien.]

Je suis heureux de signaler à la Chambre des communes que vendredi dernier, lorsque j'ai adressé la parole à Edmonton, j'ai déclaré à la Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon qu'elle doit prendre les mesures voulues pour embaucher des Indiens, car un problème de renouvellement du personnel se pose dans le Nord et le meilleur moyen de le résoudre est de former les Indiens pour occuper ce genre d'emplois. Toutefois, il ne faut pas toujours s'attendre à ce que les Indiens s'adaptent à nous. J'ai déclaré aux Indiens que nous devons nous adapter à eux, nous aurons, grâce à leur collaboration, le meilleur effectif ouvrier possible dans le Nord. Je crois que nous évoluons dans la bonne voie.

D'autres exemples illustrent le genre de politique que nous mettons au point. Ainsi, dans les contrats que nous signons avec certaines mines exploitées dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest qui sont du ressort du gouvernement fédéral, nous introduisons des clauses qui obligent les compagnies à utiliser les services des Indiens ou des Esquimaux. Je sais que nous devons donner aux Indiens une formation spéciale, mais nous avons pour cela des programmes et nous en mettons au point de nouveaux.

Je suis heureux que le député se préoccupe des Indiens. Je sais qu'il est sincère et qu'il veut faire pour eux tout ce qu'il peut. Il peut me critiquer, c'est pour cela que je suis ici, mais j'espère qu'il m'offrira des critiques positives afin de m'aider à résoudre les problèmes. Je ne pense pas que la production d'un document qui, d'après le député, est à tendance paternaliste, aidera beaucoup. Je puis donner lecture de ce document, mais il n'est pas nouveau. Il a été rédigé en 1967, donc à une époque où je n'étais pas ministre. Et quand bien même, cela ne prouve pas que tout ce que rédige un fonctionnaire est approuvé par le ministre.

• (5.30 p.m.)

Le député conviendra, je l'espère, que je ne suis pas tenu d'approuver tout ce qui m'est présenté. Quand les documents ne valent rien, je ne les approuve pas. Ce document pourrait peut-être donner l'impression erronée que je veux me montrer paternaliste. Je ne le suis pas. Mon âge ne me permettrait pas d'avoir 250,000 enfants. Je le répète, en raison de mes antécédents, je suis un très mauvais colonialiste. Je ne puis malheureusement, à cause des règlements, produire le document. Étant donné les circonstances, le député consentira peut-être à accepter mon explication et à retirer sa motion. Je comprends son point de vue.